



## REGLEMENT DU PRIX DU LIVRE DE L'ASTRONOMIE 2011

**ART. 1 :** Il est créé dans le cadre du Festival de l'Astronomie de Haute Maurienne Vanoise, un Prix Littéraire intitulé : « PRIX DU LIVRE DE L'ASTRONOMIE HAUTE MAURIENNE VANOISE ». Ce prix, créé en 1991, est attribué chaque année.

**ART. 2 :** Ce prix est placé sous le haut patronage du Comité Scientifique du Festival de l'Astronomie de Haute Maurienne Vanoise.

**ART. 3 :** Le prix est destiné à récompenser le meilleur ouvrage d'astronomie destiné à un public non spécialiste, publié en langue française (traduction comprise) au cours de l'année écoulée (du 1 Janvier au 31 Décembre 2010). Tous les auteurs ou éditeurs peuvent y participer, excepté les membres du jury eux-mêmes.

**ART. 4 :** L'attribution du prix est prononcée par un jury, qui comprend 6 sièges : un pour les institutions de vulgarisation, deux pour les institutions scientifiques, un pour les astronomes professionnels, un pour les représentants du monde journalistique ou littéraire et un siège pour le représentant de la Haute Maurienne Vanoise. Chaque siège a une voix.

### Jury 2011 :

- *Institution scientifique :* Monsieur Daniel ELBAZ, CEA Saclay à Gif-sur-Yvette.
- *Institution scientifique :* Monsieur Daniel KUNTH, Institut d'Astrophysique à Paris.
- *Institution de vulgarisation :* Monsieur Cyril BIRNBAUM, Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris.
- *Astronome professionnel :* Monsieur Bruno BÉZARD, Observatoire de Paris-Meudon à Paris.
- *Représentant des journalistes scientifiques :* Monsieur David FOSSE, Ciel & Espace à Paris.
- *Représentant de la Haute Maurienne Vanoise :* Monsieur Yves DELAYE, Maison de l'Astronomie à Paris.

**ART. 5 :** Les auteurs ou éditeurs désireux de concourir à ce prix doivent faire parvenir à Yves DELAYE 9 exemplaires du ou des livres, afin que chacun des membres du jury en prenne connaissance.

*(Yves DELAYE - Maison de l'Astronomie - 33, rue de Rivoli - 75004 Paris - tél : 01 42 77 99 55)*

Les ouvrages doivent parvenir au plus tard le **lundi 28 février 2011**.

**ART. 6 :** Le Jury se réunira à Paris et prononcera son jugement. Suite à la délibération du jury, le nom du lauréat sera rendu public au printemps. Les décisions du jury sont sans appel.

**ART. 7 :** Le prix est attribué à l'auteur du livre. Ce prix est constitué d'une somme de 2 300€, sous forme d'un chèque remis à l'auteur lors de la soirée de clôture du Festival de l'Astronomie de Haute Maurienne Vanoise, qui se déroulera du 6 au 12 août 2011.

Un prix de 765€ sera remis à l'auteur du Prix spécial du jury du Livre de l'Astronomie, si le jury en sélectionne un.

Au cas où l'ouvrage aurait été écrit par des co-auteurs, ils se partageront ce prix. Il en sera de même pour un ouvrage collectif.

**ART. 8 :** L'auteur primé et l'éditeur du livre s'engagent à mentionner pendant la durée de vie du livre le texte suivant : « PRIX DU LIVRE DE L'ASTRONOMIE HAUTE MAURIENNE VANOISE - Festival de l'Astronomie 2011 ». Ce texte est à mettre sur un bandeau et à citer dans la promotion de l'ouvrage.

**ART. 9 :** Le Festival de l'Astronomie de Haute Maurienne Vanoise a toute liberté pour l'exploitation publicitaire de ce Prix Littéraire.

**ART. 10 :** Le fait d'adresser des ouvrages à l'examen du jury du "PRIX DU LIVRE DE L'ASTRONOMIE HAUTE MAURIENNE VANOISE" vaut valeur de participation et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les soumissionnaires.

**Pour tous renseignements complémentaires :**

Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise  
Service Evènements  
6 rue Napoléon - 73480 - Lanslebourg Mont Cenis  
Tel : 04 79 05 90 78 - Fax : 04 79 05 80 96  
Mail : [evenement@cchautemeurienne.com](mailto:evenement@cchautemeurienne.com)